REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-01**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et de la Déléguée**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, vote les indemnités suivantes qui prendront effet à compter de la date de prise de fonction du Maire, des Adjoints et de la Déléguée :

 - indemnité du Maire : 38,70 % de l’indice 1027

 - indemnité des adjoints : 14.85 % de l’indice 1027

 - indemnité du délégué : 5.84 % de l’indice 1027

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-02**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Commissions communales**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le nombre de membres par commission à 6 (le Président et 5 membres) sauf pour la commission finances et la commission personnel.

Le Conseil Municipal fixe les membres des commissions comme suit :

1. **COMMISSIONS COMMUNALES**

- commission voirie, réseaux, affaires agricoles, travaux :

 - Président : Frédéric FOULFOIN

 - Membres : Gérard MATHECADE - Cécile TRENY – Laurent JOUANNO – Pierre-Yves LE BORGNE – Vincent TREHOREL - Anthony BASSET

 - Membre extra-communal : Jean-Marc LE ROUX

- commission terrains des sports, environnement, fleurissement :

 - Président : Frédéric FOULFOIN

 - Membres : Gérard MATHECADE – Laure IVANOV – David ROUXEL – Antoine MAHE - Anthony BASSET

- commission bâtiments, habitat, urbanisme :

 - Président : Brigitte JEGLOT

 - Membres : Gérard MATHECADE - Cécile TRENY – Pierre-Yves LE BORGNE – Sylvie LAINE – Gaëlle PASCO – Anthony BASSET

- commission finances :

 - Président : Gildas PERENNEZ

 -Membres : Gérard MATHECADE - Laure IVANOV – Frédéric FOULFOIN – Brigitte JEGLOT – Laurent JOUANNO – Sophie OLLITRAULT – Antoine MAHE - Anthony BASSET

- commission personnel :

 - Président : Gérard MATHECADE

 - Membres : Laure IVANOV – Brigitte JEGLOT – Frédéric FOULFOIN – Ozanne MAUVIEUX – Vincent TREHOREL – Antoine MAHE - Anthony BASSET

- commission enfance, jeunesse, sports, culture :

 - Présidente : Laure IVANOV

 - Membres : Gérard MATHECADE- Cécile TRENY – Gaëlle PASCO – Ozanne MAUVIEUX Chloé FRABOULET – David ROUXEL- Anthony BASSET

- commission communication, bulletin municipal, site Internet :

 - Président : Laurent JOUANNO

 - Membres : Gérard MATHECADE - Ozanne MAUVIEUX – Vincent TREHOREL – David ROUXEL - Morag FERGUSON

- commission animations, associations :

 - Président : Laurent JOUANNO

 - Membres : Gérard MATHECADE - Ozanne MAUVIEUX – David ROUXEL – Chloé FRABOULET - Morag FERGUSON

- commission adjudication des marchés :

 - Président : Gérard MATHECADE

 - Membres titulaires : Gildas PERENNEZ – Brigitte JEGLOT - Anthony BASSET

 - Membres suppléants : David ROUXEL – Laurent JOUANNO – Frédéric FOULFOIN

- Commission consultative de contrôle chargée de la régularité électorale :

(règles fixées par le Code Electoral : doivent être nommés les 3 conseillers municipaux pris dans l’ordre du tableau de la liste ayant obtenu le plus grand nombres de sièges + 2 conseillers municipaux dans l’ordre du tableau de la 2ème liste).

 - Membres : Ozanne MAUVIEUX – Pierre-Yves LE BORGNE – Sylvie LAINE – Morag FERGUSON – Gildas ADELIS

**CCAS**

 - Président : Gérard MATHECADE

 - Membres élus : Ozanne MAUVIEUX – Sylvie LAINE – Antoine MAHE

 - Membres représentant la population (enfance, famille, personnes âgées et personnes handicapées): Suzanne LE PLENIER – Nathalie BEAUDIC – Louisette LE MERRER

1. **REPRESENTANTS COMMUNAUX**
* **Conseil d’école** – **école publique** (2 titulaires) : Gérard MATHECADE – Ozanne MAUVIEUX
* **Ecole privée**  : Membre titulaire : Gérard MATHECADE

 Membre suppléant : Ozanne MAUVIEUX

* **Syndicat d’Eau LA MOTTE TREVE** :

Membres titulaires : Gérard MATHECADE – Frédéric FOULFOIN- Pierre-Yves LE BORGNE - Gildas ADELIS

Membres suppléants : Gildas PERENNEZ – Vincent TREHOREL

* **ASCRL** : Membres titulaires : Laure IVANOV – David ROUXEL

 Membres suppléants : Gérard MATHECADE – Gaëlle PASCO

* **SDE :** Membre titulaire : Gérard MATHECADE

Membre suppléant : Antoine MAHE

* **Correspondant défense** : Cécile TRENY
* **Délégué CNAS** : Antoine MAHE
* **Correspondant sécurité routière** : Vincent TREHOREL
* **Correspondant incendie secours** : Vincent TREHOREL
* **Référent Mission Locale**  : Laure IVANOV
* **Référent plateforme Ehop** : Sophie OLLITRAULT
* **Référent plateforme Illiwap** : Laurent JOUANNO
* **Correspondants PLUI** : Gérard MATHECADE – Frédéric FOULFOIN – Cécile TRENY

Membre extra-communal : Joseph COLLET

* **Comité Pilotage salle omnisport et city parc** : Gérard MATHECADE – Laure IVANOV – Gaëlle PASCO – Brigitte JEGLOT – Gildas PERENNEZ – Laurent JOUANNO –David ROUXEL – Frédéric FOULFOIN

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-03**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Désignations des membres des commissions de Loudéac Communauté Bretagne Centre**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les membres des commissions comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| • Finances : Gildas PERENNEZ – Anthony BASSET |  |  |
| • Economie et Emploi : Gildas PERENNEZ – Gaëlle PASCO |  |  |
| • Tourisme : Laure IVANOV – Cécile TRENY |  |  |
| • Action sociale – Santé et Mobilités : Sylvie LAINE *–* Ozanne MAUVIEUX |  |  |
| ·         Référent petite-enfance-enfance-jeunesse : Laure IVANOV |  |  |
| ·         Référent logement social : Pierre-Yves LE BORGNE |  |  |
| ·         Référent service à la personne : Antoine MAHE  |  |  |
| • Urbanisme – Habitat : Pierre-Yves LE BORGNE – Brigitte JEGLOT |  |  |
| • Eau – Assainissement : Frédéric FOULFOIN – Gérard MATHECADE |  |  |
| • Collecte, Gestion et Valorisation économique et environnementale des déchets : Frédéric FOULFOIN – Vincent TREHOREL |  |  |
| • Agriculture et environnement : Frédéric FOULFOIN – Laurent JOUANNO |  |  |
| • Energies et développement durable : Gérard MATHECADE – Ozanne MAUVIEUX |  |  |
| • Attractivité territoriale : Antoine MAHE – David ROUXEL |  |  |
| • Sports et équipements sportifs d’intérêt communautaire : Laure IVANOV – David ROUXEL |  |  |
| • Culture : Brigitte JEGLOT – Chloé FRABOULET |  |  |
| • Communication : Laurent JOUANNO – Ozanne MAUVIEUX |  |  |
| Pour copie conforme,Le Maire, Acte rendu exécutoire  après dépôt en Préfecture Le 13 juin 2023  Le Maire, La secrétaire de séance,  |  |  |

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-04**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Extension de la Maison des Lutins : avenant n°1 lot 1 (terrassement gros œuvre)**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Brigitte JEGLOT, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la proposition d’avenant n°1 de la société SBK pour le lot n°1 (terrassement gros œuvre) du marché de travaux de l’extension de la Maison des Lutins d’un montant de + 8 496,30 € HT.

 Cet avenant concerne des travaux supplémentaires pour la création d’une bordure béton et la pose d’une cornière pour le support d’une grille.

 Cet avenant fait passer le montant du lot n°1 de 127 531,68 € HT à 136 027,98 € HT soit une augmentation du prix du marché de 6,66 %.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant par 19 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-05**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Extension de la Maison des Lutins : avenant n°1 lot 6 (menuiseries intérieures)**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Brigitte JEGLOT, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la proposition d’avenant n°1 de la société GOUEDARD pour le lot n°6 (menuiseries intérieures) du marché de travaux de l’extension de la Maison des Lutins d’un montant de – 721,59 € HT.

 Cet avenant négatif concerne la suppression de deux clés dans l’organigramme, suppression habillage bois et remplacement par du carrelage dans les toilettes et des travaux supplémentaires concernant la pose de protections d’angles.

 Cet avenant fait passer le montant du lot n°6 de 38 163,35 € HT à 37 441,76 € HT soit une diminution du prix du marché de 1,89 %.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant par 19 voix pour.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-06**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Extension de la Maison des Lutins : avenant n°1 contrat de maitrise d’oeuvre**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant par 19 voix pour.

 Brigitte JEGLOT, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal de la proposition d’avenant n°1 du cabinet AMC pour la maitrise d’oeuvre du marché de travaux de l’extension de la Maison des Lutins d’un montant de + 4 663,20 € HT.

 Cet avenant est basé sur l’augmentation financière entre l’estimation prévisionnelle (410 000 € HT) et l’estimation phase APD (464 000 € HT).

 Cet avenant fait passer le montant du marché de maitrise d’œuvre de 42 804 € HT à 47 467,20 € HT soit une augmentation du prix du marché de 13,07 %.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet avenant par 16 voix pour et 3 abstentions (A.Basset, M.Ferguson et G.Adelis).

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-07**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 17 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Extension de la Maison des Lutins : quitus assurance**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à FRABOULET C.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Madame Brigitte JEGLOT, Adjointe au Maire, explique que l’assurance du cabinet AMC, la MAF, accepte de rembourser à la commune les travaux supplémentaires de l’avenant n°1 de la société SBK d’un montant de 8 496,30 € HT.

 Un quitus a été rédigé par l’assurance MAF spécifiant ce remboursement et précisant que renonce à tous recours sur les désordres précités soit l’absence de surbot avant la pose de l’ossature.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce quitus et autorise Monsieur le Maire à le signer par 16 voix pour et 3 abstentions (A.Basset, M.Ferguson et G.Adelis).

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-08**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: restaurant scolaire : devis mission L suite à installation du monte-plats**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Madame Sophie OLLITRAULT arrive en séance

 Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, retient le devis du cabinet APAVE d’un montant de 400 € HT pour la réalisation de la mission L, consistant en un avis sur la stabilité du bâtiment.

 La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-09**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Accueil de loisirs été 2023 : recrutement des animateurs**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Laure Ivanov, Adjointe au Maire, informe que, pour le bon fonctionnement de l’accueil de loisirs, du personnel d’animation devra être embauché du 10 juillet 2023 au 11 août 2023 inclus.

 Les animateurs seront recrutés sur le grade d’adjoint d’animation pour besoin occasionnel. La rémunération se fera sur la base de l’indice brut 367 pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures :

• Accueil de loisirs :

 • Elise Bauchet du 10 au 28 juillet 2023

 • Chloé Guillaume du 10 juillet au 11 aout 2023

 • Lisa Le Bronnec du 10 juillet au 11 août 2023

 • Mylène Ollitrault du 10 au 28 juillet (stagiaire Bafa)

 • Valentin Le Bihan du 10 au 28 juillet 2023 (camps des 5/7 ans, 8/11 ans et 12/14 ans) • Kenny Larzul du 17 au 28 juillet (camps des 12/14 ans et 15/17 ans)

• Maison des Jeunes :

 • Kenny Larzul du 10 au 13 juillet 2023

 •Valentin Le Bihan du 31 juillet au 11 août 2023

 Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ces embauches.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-10**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Personnel : remboursement de frais à la directrice du service enfance**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Monsieur le Maire explique qu’une régie d’avances avec carte bancaire a été créée en début d’année afin de permettre à la directrice de l’accueil de loisirs de pouvoir payer certaines dépenses sur place lors des sorties ou séjours.

Toutefois, la carte bancaire n’étant pas parvenue à la Mairie avant le départ du séjour ados à Paris, le précédent Maire avait donné son accord pour que la directrice du service paie les dépenses avec son compte personnel et soit remboursée ensuite.

 Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu ces faits, décide le remboursement de la somme de 459,89 € à Angeline Fiot.

 Ce remboursement se fera à l’appui d’un récapitulatif des dépenses engagées par l’agent.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-11**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET **: Missions Argent de Poche été 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Laure Ivanov, Adjointe au Maire, explique que, depuis plusieurs années, le dispositif « argent de poche » existe au plan national. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de petits chantiers ou missions sur le territoire communal pendant les congés d’été. Les jeunes sont indemnisés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

 • accompagner les jeunes dans une 1ère expérience

 • valoriser l’action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)

 • créer du lien entre les jeunes, élus et agents

 • découvrir les structures municipales

 • découvrir les métiers

 • permettre à des jeunes d’être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée d’1/2 journée (3h30 dont 30 min de pause). Chaque jeune peut effectuer 5 missions maximum. L’indemnisation est fixée à 15€ par mission. L’encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité.

Au budget, la somme de 600 € est attribuée à cette opération.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place de l’opération « argent de poche » pour l’été 2023.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-12**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Recrutement et rémunération animateur camp 5-7 ans**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Laure Ivanov, Adjointe au Maire, informe que la commune organise un séjour vacances pour les 5-7 ans du 10 au 12 juillet 2023.

 Deux animateurs, Valentin Le Bihan et Lisa Le Bronnec, seront recrutés sur le grade d’adjoint d’animation pour besoin occasionnel pour seconder la directrice.

 Leur rémunération se fera sur la base de l’indice brut 367 à raison de 39 heures.

 Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ces embauches.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-13**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 19 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Recrutement et rémunération animateur camp 8-11 ans**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Laure Ivanov, Adjointe au Maire, informe que la commune organise un séjour vacances pour les 8-11 ans du 24 au 27 juillet 2023.

 Deux animateurs, Valentin Le Bihan et Elise BAUCHET, seront recrutés sur le grade d’adjoint d’animation pour besoin occasionnel pour seconder la directrice.

 Leur rémunération se fera sur la base de l’indice brut 367 à raison de 53h50 heures.

 Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ces embauches.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-14**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Recrutement et rémunération animateur camp 12-14 ans**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Laure Ivanov, Adjointe au Maire, informe que la commune organise un séjour vacances pour les 12-14 ans du 17 au 21 juillet 2023.

 Deux animateurs, Kenny LARZUL et Valentin LE BIHAN, seront recrutés sur le grade d’adjoint d’animation pour besoin occasionnel pour seconder la directrice.

 Leur rémunération se fera sur la base de l’indice brut 367 à raison de 68 heures.

 Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ces embauches.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-15**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Recrutement et rémunération animateur camp 15-17 ans**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Laure Ivanov, Adjointe au Maire, informe que la commune organise un séjour vacances pour les 15-17 ans du 24 au 28 juillet 2023.

 Un animateur, Kenny LARZUL, sera recruté sur le grade d’adjoint d’animation pour besoin occasionnel pour seconder la directrice.

 Sa rémunération se fera sur la base de l’indice brut 367 à raison de 68 heures.

 Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ces embauches.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-16**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Voirie : devis potelets**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le devis de Lacroix Signalisation pour l’achat de 12 potelets pour un montant de 994,67 € HT.

 La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-17**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

OBJET : **Bibliothèque : devis bac à albums et tours manga**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Monsieur le Maire informe que la médiathèque de Loudéac a mis en vente du mobilier. Le précédent Conseil Municipal avait décidé l’achat de deux bacs à albums et d’une tour mangas pour un total de 550 €.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de mandater cette dépense en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-18**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**Objet : participation ASCRL année 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la subvention ci-dessous pour l’ASCRL pour 2023 :

Montant subvention : 21 728,74 €

 - 3 817,60 € pour la partie culture (poste animatrice)

 - 6 093,95 € pour la partie sport

 - 11 817,19 € pour les associations scolaires

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-19**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**Objet : services techniques : devis aspirateur de chantier**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le devis de FLAGEUL Hygiène pour l’achat d’un aspirateur de chantier pour un montant de 248 € HT.

 La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-20**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**Objet : Site Internet de la commune : devis accompagnement choix nouvel hébergeur, transfert des données et migration du nom de domaine**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Laurent JOUANNO, Adjoint au Maire, explique que depuis sa création en décembre 2019, le site de la commune treve.fr est hébergé chez Ionos.

Mais depuis la fin de l’année dernière, les élus constatent de nombreuses anomalies de fonctionnement chez cet hébergeur.

 Le cabinet PHM-Consultant, qui a créé le site, propose d’accompagner la mairie dans le choix du nouvel hébergeur, d’exporter les fichiers et la base de données, d’importer ces données et de migrer le nom de domaine vers le nouvel hébergeur.

Sa prestation est de 378 €.

 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le devis du cabinet PHM-Consultant.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **2023-05-21**

 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 DE LA COMMUNE DE TREVE

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nombre de conseillers

en exercice : 19 Séance du 8 juin 2023

présents : 18 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

votants : 19

**Objet : Motion de soutien pour le maintien du collège Pier An Dall de Corlay**

L’an deux mil vingt-trois, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juin 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

 **Présents :** MMES et MM. IVANOV L, FOULFOIN F, MAUVIEUX O, TREHOREL V, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G, JOUANNO L, JEGLOT B, PERENNEZ G

 **Absent excusé** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 **Secrétaire de séance** : FRABOULET Chloé

 Le 24 mai 2023, le Conseil Départemental, par la voix de son Président, a annoncé le regroupement des collèges de Saint-Nicolas du Pélem et de Corlay, entrainant la fermeture du collège Pier An Dall de Corlay.

**Considérant** les données de l’étude menée par le Conseil Départemental des Côtes d’Armor sur la démographie en 2022,

**Considérant** les efforts engagés depuis de nombreuses années par la commune de Corlay et Loudéac Communauté pour dynamiser ce bassin de vie,

**Considérant** les investissements entrepris depuis plusieurs années par le Conseil Départemental et la commune de Corlay pour améliorer le bâti et les conditions d’études des élèves,

**Considérant** que la fermeture du collège obligera les collégiens à prendre un transport scolaire et allonger le temps de transport de ceux qui l’utilise actuellement,

**Considérant**  que la décision de fermer le collège Pier An Dall de Corlay va ainsi à l’encontre de l’intérêt des élèves et de leurs familles, mais également à l’encontre de la volonté de redynamiser le territoire, notamment en milieu rural.

Nous, Conseil Municipal de la commune de TREVE, réunis en Conseil Municipal le 8 juin 2023, refusons par la présente motion, de manière unanime, la fermeture du collège Pier An Dall prévue en juin 2024 et demandons à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Côtes d’Armor de maintenir l’organisation actuelle des collèges en Côtes d’Armor.

Pour copie conforme,

Le Maire, Acte rendu exécutoire

 après dépôt en Préfecture

 Le 13 juin 2023

 Le Maire,

La secrétaire de séance,